

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Choses vues : une fuite d'eau menace la route à Akanda



Photo: GILLES Bastien MANGUMBA

Une route impraticable en toute saison.

GBM
Akanda/Gabon

Le constat est étrange, en plein mois de juillet: d'énormes flaques d'eau dans cette ruelle du quartier dit "Beau-Lieu", dans le 2e arrondissement de la

commune d'Akanda. La route inondée à cet endroit provient de plusieurs fuites des compteurs d'eau de la SEEG situés plus haut à l'entrée de la rue. Une

installation aussi archaïque qu'anarchique qui déverse continuellement une importante quantité d'eau qui finit sa course sur la chaussée et la dégrade de jour en jour. À cette situation vient ajouter la présence importante de

déchets ménagers près de la fuite. De quoi laisser songeur... La scène est d'autant plus choquante que cette piste d'éléphant complique la vie aux riverains qui l'empruntent quotidiennement. Une "plaie" connue pourtant

des agents releveurs de dame SEEG qui chaque mois, à la période des facturations, viennent effectuer des relevés devant les habitations. Le constat est amer et laisse les populations sans voix. Devant le désir affiché par

le gouvernement pour une meilleure gestion de nos ressources en eau et électricité, ne serait-il pas temps de régler une bonne fois pour toutes ce genre de situation, observable en certains endroits du Grand Libreville?

UGSR: le prochain congrès en juin 2023



Photo: H.N.M

Les membres du l'UGSR au terme de leurs travaux.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

L'UNION générale des salariés responsables (UGSR) qui regroupe en son sein des syndicats membres de l'Union des associations socioprofessionnelles ayant participé à la Conférence nationale, a organisé le 9 juillet dernier son conseil national. Il s'agissait d'une réunion qui a permis à l'ensemble des membres de procéder à l'amendement des textes réglementaires et à définir la date du prochain congrès qui verra l'installation d'un nouveau responsable de l'organisation professionnelle. La secrétaire générale ad-

jointe, Firmine Ekomie Olere, a fait part de sa fierté de voir "que les statuts et le règlement intérieur ont été adoptés à l'unanimité car, ces amendements apportés permettront à notre Confédération de s'inscrire, à travers ses membres, dans une dimension du savoir-faire et savoir-être". Pour les responsables de cette organisation, qui lutte pour la défense des droits des travailleurs, les raisons qui ont favorisé la tenue de cette manifestation sont liées à la nécessité de renouer avec les anciens membres, la création de nouvelles structures et la détection des personnes aptes à poursuivre cette œuvre.

MINISTRE DU PETROLE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 13 JUILLET 2022
Appel d'offres : N° 002/MPG/DGEL/CONSTRUCTION-ANNEXE (R+2)/2022.
Nom du projet : CONSTRUCTION DU BATIMENT ANNEXE (R+2).
Source de financement : Etat gabonais exercice 2022-2023-2024.

1. OBJET

La Direction Générale des Etudes et Laboratoires du Ministère du Pétrole et du Gaz lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction du bâtiment annexe R+2 devant abriter des nouveaux laboratoires et bureaux selon les normes de qualité et de sécurité.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Ministère du Pétrole et du Gaz

Direction Générale des Etudes et Laboratoires

BP : 13 903 Libreville, Tel : 066 21 03 94 / 066 01 47 48 / 077 71 63 37
Mail : gafdeguf@yahoo.fr / mail du DGA / meggi2fr@gmail.com

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 11 août 2022 à 10h et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre hors taxes conformément aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant aux plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 15 août 2022, à partir de 11 heures 30 minutes dans la salle de réunion de la Direction Générale des Etudes et Laboratoires sis à la descente de l'ancienne Sobraga.

Le Directeur Général des Etudes
et Laboratoires


Abdul GAFARE SARDU

Le Directeur Général des Marchés
Publics


Eugène Pénafort MINTSA OYAME